

**Commune de
WOLUWE-SAINT-LAMBERT
Cabinet du Bourgmestre
Avenue Paul Hymans, 2**

B – 1200 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 15124 / Soficom Bloc 3 et 4
N/Réf : AVL/KD/WSL-3.17/s.346
Annexes : 1 dossier + plans

Monsieur le Bourgmestre,
Monsieur le Secrétaire communal,

Objet : WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Site du Val d'Or – avenue de la Nielle. Lots 3 et 4.
Construction de deux immeubles à appartements.

En réponse à votre lettre du 15 avril 2004, en référence, reçue le 16 avril, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 21 avril 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis défavorable.

Pour rappel, en ses séances des 2 octobre 2002, 4 juin 2003 et 17 mars 2004, la Commission s'est prononcée défavorablement sur la demande d'aménagement et de prolongement de l'avenue de la Nielle, ainsi que sur le projet de construction d'un immeuble de logements en bordure de la future voirie, à la limite sud/sud-est du site du Val d'Or, inscrit à l'inventaire légal. Dans ses avis, la Commission s'est largement expliquée sur l'intérêt du Val d'Or en tant que paysage écologique complexe et diversifié.

En conséquence de quoi, la C.R.M.S. émet un avis défavorable puisque les projets, comme le précédent, sont également de nature à porter atteinte au site dont les caractéristiques ont été démontrées.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Secrétaire communal, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

P. PUTTEMANS
Président f.f.